



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Cassandra R.

Assistante de direction

[Se connecter](#)

**LE BON PROFIL, C'EST
D'ABORD LA COMPÉTENCE**



Personnes en situation de handicap
et employeurs, rencontrez-vous !

Le **23 novembre**,
créez des duos ensemble.

Inscription sur duoday.fr

[▶ N°Vert 0 800 386 329](tel:0800386329)

APPEL GRATUIT

#DuoDay2023 #SEEPH2023



Emploi & handicap, et si on commençait par un **DUO** ?

#DuoDay2023 #SEEPH2023

1 jour = 1 rencontre pour un partage d'expériences

Durant une journée, une personne en situation de handicap compose un duo avec un collaborateur d'une entreprise privée ou publique, pour une immersion dans son quotidien professionnel, en présentiel. Le format DuoDay peut être envisagé à distance, uniquement pour des situations et raisons particulières.

Le DuoDay s'inscrit dans la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du 20 au 26 novembre 2023.

Qui peut participer ? Et pourquoi ?

Toute personne en situation de handicap de plus de 14 ans et tout collaborateur du secteur privé ou public peuvent constituer un duo.

> Intérêts pour la personne :

- découvrir un environnement de travail et/ou un métier ;
- préciser un parcours professionnel ;
- créer une relation professionnelle ;
- se faire identifier par un recruteur.

> Intérêts pour l'entreprise :

- lutter contre les préjugés sur le handicap au travail ;
- afficher ses engagements ;
- découvrir de nouveaux talents.



Comment participer ?

> Je me rends sur duoday.fr et je m'inscris en quelques minutes :

- soit je possède déjà un compte, j'y accède en entrant mon identifiant et mon mot de passe des années précédentes ;
- soit c'est la première fois : je suis guidé pas à pas pour créer mon compte.

> Je suis une personne en situation de handicap ou une structure accompagnant une personne :

- je postule directement aux offres de duos qui m'intéressent. Je peux me positionner jusqu'à trois offres d'accueil ;
- je suis l'avancement grâce à mon espace personnel ;
- une fois ma candidature retenue, je peux rentrer en contact avec l'entreprise d'accueil et mon partenaire de duo.

> Je suis un collaborateur volontaire pour constituer un duo :

- je me fais connaître de mon employeur, souvent auprès du service ressources humaines, qui m'indiquera la procédure mise en place pour l'inscription.

> Je suis le référent DuoDay au sein de mon entreprise :

- je collecte les offres de duos de mes collègues et les poste sur duoday.fr ;
- je suis alerté dès qu'un candidat dépose une candidature ;
- je sélectionne, avec les salariés volontaires pour un duo, les personnes en situation de handicap qui seront accueillies et je les contacte pour préparer leur venue.

Pour toute question relative à l'inscription,
une équipe de conseillers se tient à votre disposition :

contact@duoday.fr

 **N°Vert** 0 800 386 329

APPEL GRATUIT

Le DuoDay vise à lutter contre les préjugés sur le handicap au travail mais permet aussi dans près de 20% des situations d'aboutir à une insertion (stage, CDD, CDI)



● Aide à l'adaptation des situations de travail

Cette aide a pour objectif de permettre l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi par **l'adaptation du poste de travail ou de télétravail** d'une personne en situation de handicap. Cette aide vise à financer tous les **moyens organisationnels, techniques ou humains mis en place dans une logique de stricte compensation du handicap**, en complémentarité du droit commun et sans se substituer aux obligations légales de l'employeur.

Bénéficiaires : tout employeur d'un salarié en situation de handicap et tout travailleur indépendant en situation de handicap.

Mobiliser cette aide : l'employeur ou le travailleur indépendant peut déposer sa demande en ligne. <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-de-demande-d-aide-financiere>

Retrouvez toutes les informations et modalités concernant cette aide : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-ladaptation-des-situations-de-travail-des-personnes-handicapees>

● Aides à l'alternance

Ces aides sont accordées pour le recrutement d'un salarié dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Le montant peut aller jusqu'à 4 000€ pour un contrat d'alternance et 5 000 € pour un contrat de professionnalisation, en fonction de la durée du contrat.

Bénéficiaires : tout employeur d'une personne en situation de handicap dès lors que le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est d'une durée minimum de 6 mois.

Mobiliser cette aide : l'employeur peut déposer sa demande en ligne.
<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-de-demande-d-aide-financiere>

Retrouvez toutes les informations et modalités concernant ces aides :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-lembauche-en-contrat-d'apprentissage>

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-lembauche-en-contrat-de-professionnalisation>

Liens utiles :

DuoDay.fr : Emploi et handicap, et si on commençait par un DUO ?

Handicap.gouv.fr/DuoDay2023 – DuoDay : un duo dans le monde du travail

Travail.emploi.gouv.fr – Emploi et handicap

Agefiph – Services et aides financières – **0 800 11 10 09 (service et appel gratuit)**

FIPHP – Services et aides financières aux employeurs publics

SEEPH – Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

DuoDay
2023



..... Inscriptions et renseignements :

duoday.fr

#DuoDay2023

contact@duoday.fr

▶ N°Vert 0 800 386 329

APPEL GRATUIT